



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 22 avril 2021 à 20h00. Conformément à l'arrêté ministériel du 2 octobre 2020, la séance ordinaire se déroule à huis clos et les membres participent par visioconférence.

Sont présents:

Madame la mairesse suppléante Annick Corbeil,

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers :

Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Anolise Brault, Maxim Bousquet, Marco Beaudry, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est absent :

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille

Est aussi présent, monsieur Bernard Roy, directeur général.

2021-04-113

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, Annick Corbeil, vérifie le quorum et ouvre la session. Elle mentionne que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 5 mars 2021 par le décret numéro 141-2021 du 24 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 ajoute de nouvelles mesures au palier d'alerte maximale du décret 1020-2020 qui concernent particulièrement le domaine municipal et décrétant notamment que « *toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible ;* »

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Francis Grégoire

APPUYÉE PAR M. le conseiller Maxim Bousquet

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos ;

QUE les membres du conseil et les officiers municipaux acceptent d'y participer par visioconférence ;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

QUE les membres du conseil et les officiers municipaux acceptent que la présente soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la Municipalité.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Nomination de Madame Julie Clément au poste de directrice générale adjointe
4. Voirie - Travaux de réparation pour le camion-benne Kenworth
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

2021-04-114

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Marco Beaudry
APPUYÉE PAR M. le conseiller Sylvain Lafrenaye
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

3. NOMINATION DE MADAME JULIE CLEMENT AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Dans le cadre des récents changements au sein de la direction générale, il a été convenu par les membres du conseil de procéder à la création d'un poste de direction générale adjointe. Ces démarches devraient permettre de répondre à la surcharge constante de travail au sein de l'équipe administrative de la municipalité. Les démarches relatives au recrutement ont été complétées et la candidature de Madame Julie Clément a été retenue pour être soumise au conseil. Si les membres du conseil se disent favorables, la proposition suivante pourrait être déposée:

CONSIDÉRANT QUE des changements ont été apportés à la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a constaté que les charges de travail administratives ont considérablement augmenté, tant au sein de la direction générale qu'au sein de l'équipe administrative;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que la mise en place d'un poste de direction générale adjointe améliorera la prise en charge des dossiers municipaux

CONSIDÉRANT QUE les démarches complétées ont permis de retenir la candidature de Madame Julie Clément

EN CONSÉQUENCE,

2021-04-115

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Maxim Bousquet



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

APPUYÉ PAR M. le conseiller Marco Beaudry

IL EST RÉSOLU QUE le conseil procède à la nomination de Madame Julie Clément à titre de directrice générale adjointe au sens du Code municipal;
QUE l'embauche de Madame Clément soit soumise à une période de probation de six mois, pouvant être reconduite de six mois si nécessaire.

QUE la nomination de Madame Clément prendra effet le 26 avril 2021.

4. VOIRIE - TRAVAUX DE RÉPARATION POUR LE CAMION-BENNE DE MARQUE KENWORTH

Il a été établi que des travaux de réparation du camion-benne de marque Kenworth de la municipalité sont nécessaires, totalement au niveau de l'essieu avant. À cet effet, une soumission préparée par le garage Camion Lussier Lussicam inc. au montant de 2 305.25\$ taxes incluses a été déposée à la municipalité. Une copie de la soumission est ajoutée au présent point.

Si les membres du conseil se disent favorables, la proposition suivante pourrait être déposée;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux de réparation de l'essieu avant du camion benne de marque Kenworth;

CONSIDÉRANT la soumission reçue et produite par le garage Camion Lussier Lussiercam inc. au montant de 2 305.25\$ toutes taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

2021-04-116

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Sylvain Lafrenaye

APPUYÉ PAR M. le conseiller Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise les travaux de réparation du camion-benne de marque Kenworth par le garage Camion Lussier Lussier Cam inc. pour le montant n'excédant pas 2 305.25\$, le tout conformément à la soumission produite en date du 16 avril 2021.

QUE cette dépense sera attribuée au poste 02 33000 525.

2021-04-117

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2021-04-118

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Sylvain Lafrenaye

APPUYÉ PAR M. le conseiller Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20h15.



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Je, Annick Corbeil, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Annick Corbeil, mairesse suppléante

Bernard Roy, directeur général et secrétaire-trésorier

Conformément à l'article 184 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la secrétaire-trésorière.